

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Centres sociaux : 6ème répartition de crédits de fonctionnement et 5ème d'investissement - Exercice 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2019, conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions pour un montant total de 135 644 € réparti comme suit :
 - 79 344 € pour l'animation globale et la coordination,
 - 48 300 € pour les projets spécifiques,
 - 8 000 € pour l'investissement.
- d'approuver les affectations conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, la convention correspondante selon le modèle type prévue à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**